

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 11 décembre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents :
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Procuration(s) : Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER
- Excusé(s) : Madame Frédérique MOZZICONACCI
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

N° CD/2017/067 - 610 - Ingénierie publique
61040 - Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) - Propositions financières - Budget primitif 2018 - Propositions d'un projet d'avenant à la convention globale de moyens, d'un projet d'avenant à la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'ATIP et d'un projet de convention de mission pour 2018, à conclure entre le Département et l'ATIP

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide des inscriptions budgétaires pour 2018 dans l'axe d'intervention 610 Ingénierie publique, pour le mode d'action 61040 Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP), telles que précisées dans le présent rapport ;
- décide du renouvellement de l'adhésion pour 2018, et d'inscrire au budget 2018, au titre de la cotisation du Département du Bas-Rhin à l'ATIP, un montant de 736 000 € ;
- décide de l'exonération de manière partielle et temporaire, de l'ATIP par le Département du Bas-Rhin, du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes, pour un montant de 650 000 € pour 2018, et la prise en charge complémentaire, par le Département, d'une partie des rémunérations servies et des cotisations sociales versées pour le compte de ses agents mis à disposition de l'ATIP, durant leurs absences supérieures à 15 jours consécutifs, à hauteur de 90 000 € ;
- approuve les termes du projet d'avenant à la convention globale de moyens au profit de l'ATIP conclue le 11 avril 2017, annexé à la présente délibération ;
- autorise son président à signer l'avenant précité à la convention globale de moyens du 11 avril 2017 ;
- approuve les termes du projet d'avenant à la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'ATIP, conclue le 15 décembre 2015, annexé à la présente délibération, visant à

inscrire le montant de l'exonération partielle, au bénéfice de l'ATIP, d'un montant de 650 000 € au titre de l'année 2018, relative au remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes au personnel départemental mis à disposition de l'ATIP, et à compléter cette exonération partielle par la prise en charge, par le Département, d'une partie des rémunérations servies et des cotisations sociales versées pour le compte de ses agents mis à disposition de l'ATIP, durant leurs absences supérieures à 15 jours consécutifs, à hauteur de 90 000 € ;

- autorise son président à signer l'avenant précité à la convention collective de mise à disposition de personnel auprès de l'ATIP du 15 décembre 2015 ;
- approuve les termes du projet de convention de mission 2018 annexé à la présente délibération, à conclure avec l'ATIP ;
- décide d'attribuer à l'ATIP une contribution financière de 500 000 €, pour l'année 2018, pour la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées par le Département ;
- autorise son président à signer cette convention de mission.

Non participation au vote : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Frédéric BIERRY

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20171211-lmc1114082-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 21/12/17